Programme de formation 125 et L5E
Ecole de conduite Nouvel'R

Arrêté du 17 décembre 2010 relatif aux conditions requises pour la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire.

OBJECTIFS

L'objectif de la phase formation théorique est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e d'appréhender notamment sur les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs

• L'objectif de la phase de formation hors circulation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables. Mais aussi d'apprendre à manipuler le véhicule au travers de divers exercices de maniabilité.

• L'objectif de la phase de formation en circulation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e d'adapter sa vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route. Mais aussi de négocier un virage, de dépasser, de franchir différents obstacles

• La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Pour la catégorie 125 cm3

o Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans et en cours de validité.

• Pour la catégorie L5e :

o Avoir plus de 21 ans.

o Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans et en cours de validité.

Exempté de formation :

• si l'on peut justifier d'une pratique de la conduite de ce type de véhicule au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011 par justificatif établi par l'assureur (relevé d'information, peu importe la durée). Le certificat doit porter sur un véhicule 125cm3 pour la conduite 125 et tricycle pour la conduite tricycle.

• les conducteurs ayant eu le permis de conduire B avant 1er mars 1980.

• si l'on peut justifier de la formation de 3h passée avant 2011.

LES INTERVENANTS

Etablissement de formation labélisée disposant d'un agrément en cours de validité.

Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Un enseignant diplômé ITRE PRO titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de catégorie AM, A,A2 en cours de validité. Mr PRAT RUDY

DUREE DE LA FORMATION

La durée prévue pour la formation est de sept heures. Généralement en une journée

PROGRAMME DE FORMATION

Une séquence théorique de 2h00

Une séquence pratique hors circulation de 2h00

Une séquence pratique en circulation de 3h00

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie
Méthodes et techniques adaptées aux adultes et aux jeunes adultes (active et magistral).

Moyens et outils
Salle chauffée avec chaises, Box reprenant les thèmes du programme lancé sur vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par l'enseignant.

Outils pédagogiques divers et réglementaires
Piste moto avec le matériel pour effectuer divers ateliers (cônes, piquets).

Mise à disposition du matériel de liaison radio pour la pratique en circulation ainsi que du gilet haute visibilité (mention moto-école).

Véhicules
L'école de conduite Nouvel'R dispose d'une moto à vitesse 125cc de marque HONDA type CB125F.
Assurée, entretenue et mise à disposition des apprenants.

Les équipements
(non fournis par l'établissement) et obligatoire dans la réglementation :
Casque à la taille (norme CE avant bandes réfléchissantes).
Gants à la taille (norme CE).
Blouson ou veste à manches longues, résistant aux chocs et aux abrasions.
Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté)
Chaussures montantes

Adresses de la piste moto : 8 route de la foret Vouneuil sous Biard

EFFECTIFS EN CONDUITE
Le nombre d'élèves en circulation par enseignant est limité à trois.

HORAIRES ET JOURS
A fixer avec l'établissement de formation

LIEU DE LA FORMATION
8 Route de la forêt 86580 Vouneuil Sous Biard (piste moto) sur le parking de VSB Automobile

DIPLOME VISE
Attestation de formation.
Vous la joindrez au permis de conduire lors de la présentation des documents aux forces de l'ordre ainsi qu'à votre assureur.

EXAMEN
Aucun examen final, ni de passage de permis.

ÉCOLE DE CONDUITE
NOUVEL'R

Programme de formation du permis AM

Séquence 1 : THEORIQUE (Durée : deux heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

• D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ce type de véhicules.
• D'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
o Conduire sous la pluie.
o Circuler de nuit.
o Anticiper et détecter les dangers.
• De connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation interfiles des motocyclistes.
• De savoir se rendre détectable.
• D'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec
dorsale, chaussures montantes).
• D'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues.
• Connaître les risques concernant l'adhérence : gasoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons,...
• Connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Séquence 2 : HORS CIRCULATION (Durée : deux heures)

Cette partie est réalisée sur piste fermée.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

• Découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage).
• Démarrer et s'arrêter.
• Position de conduite.
• Equilibre et répartition du poids du corps.
• Monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant).
• Savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière).
• Appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement.
• Tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) — importance du regard.
• Tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule.
• Avec et sans passager.
• En ligne droite et en virage.

Séquence 3 : CIRCULATION (Durée : trois heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.
L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

• Rechercher les indices utiles.
• Adapter sa vitesse aux situations — respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales.
• Choisir la voie de circulation.
• Savoir pratiquer la circulation interfiles dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
• Se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts).
• Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction.
• Dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e).
• Négocier un virage.

BILAN (Durée : 10 minutes)

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève.

Ce bilan comprend le ressenti de sa prestation par l’élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation. Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite.

ÉCOLE DE CONDUITE
NOUVEL’R